



Les fiches pratiques de l'ADIL du Finistère

LES AIDES LOCALES A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE FINISTERE

Les collectivités locales ont la possibilité de mettre en place une politique locale d'aide à l'accession sociale à la propriété.

Cette fiche recense celles qui, dans le Finistère, ont décidé d'attribuer des aides aux candidats à l'accession de leur résidence principale, ainsi que leurs conditions de mise en oeuvre.

Cette liste est mise à jour en permanence. N'hésitez pas à la consulter régulièrement, pour prendre connaissance des nouvelles collectivités concernées.

Brest Métropole

Passeport « Ti accession » de Brest Métropole											
Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf , quel que soit le taux de TVA dont bénéficie l'ensemble de l'opération immobilière.										
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages de 2 personnes au moins - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond du Passeport pour l'Accession (125% du PSLA) : 										
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="width: 50%;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">40 211 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">46 513 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">51 540 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: center;">56 554 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	2	40 211 €	3	46 513 €	4	51 540 €	5 et +	56 554 €
	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources									
2	40 211 €										
3	46 513 €										
4	51 540 €										
5 et +	56 554 €										
RFR année N-2											
	<p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire ou acquérir un logement dans le neuf destiné à être occupé à titre de résidence principale - Type d'habitat : logement individuel, en diffus ou groupé, ou collectif « BBC » - Seuil de surface habitable à respecter : $\geq 65 \text{ m}^2$ - Acheter un logement dans une opération répondant aux critères de coûts abordables du PLH de Brest Métropole. 										
Montant de l'aide	3000 € pour 3 personnes, 4000€ pour 4 personnes et +, convertis en prêt bonifié à 0%, respectivement de 20 000 et 25 000 remboursable sur 12 ou 15 ans. L'aide est versée directement à la banque.										
Clause anti-spéculative	Si revente, location ou remboursement anticipé pendant les 7 premières années, l'intégralité de l'aide devra être restituée à Brest Métropole. Au-delà, le remboursement sera effectué au prorata temporis, soit avec un abattement de 20% par an.										
Autres conditions :	Le candidat doit s'inscrire dans le dispositif TI ACCESSION, dont l'ADIL est la porte d'entrée										

Communauté d'Agglomération de Quimper Bretagne Occidentale

« Ma première pierre » - Quimper Bretagne Occidentale - Neuf											
Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf hors opérations PSLA et contrat de location accession										
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre primo-accédant - Ménages d'au moins 2 personnes (dispositif non ouvert aux personnes seules sauf si situation de handicap) - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond du PSLA en vigueur à la date du dépôt de dossier : <table border="1" style="width: 100%; margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">32 169 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">37 210 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">41 232 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: right;">45 243 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire ou acquérir un logement individuel ou collectif dans le neuf destiné à être occupé à titre de résidence principale - T3 minimum - Conforme à la Réglementation Thermique 2012 - Surface minimum en collectif : 60m² - Surface minimum en individuel : 80m² - Surface maximale du terrain : 600m² - Montant maximum d'opération : 160 000 € HT - Prix maximum en collectif : 2 100 € HT 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources										
2	32 169 €										
3	37 210 €										
4	41 232 €										
5 et +	45 243 €										
Montant de l'aide	5 000 € pour un ménage de 2 personnes, 6 000 € pour un ménage de 3 personnes et +, convertis en prêts bonifiés à 0%, respectivement de 28 000 et 35 000 €, remboursables sur 15 ans. L'aide est versée directement à la banque.										
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.										
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier « Ma première pierre – neuf » qui lui est remis par l'ADIL										

« Ma première pierre » - Quimper Bretagne Occidentale - Ancien											
Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition d'un logement ancien										
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre primo-accédant - Ménages d'au moins 2 personnes (dispositif non ouvert aux personnes seules sauf si situation de handicap) - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond du PSLA en vigueur à la date du dépôt de dossier : 										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de personne occupant le logement</th> <th>Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>32 169 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>37 210 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>41 232 €</td> </tr> <tr> <td>5 et +</td> <td>45 243 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources									
2	32 169 €										
3	37 210 €										
4	41 232 €										
5 et +	45 243 €										
<p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement individuel ou collectif dans l'ancien destiné à être occupé à titre de résidence principale - T3 minimum - Montant maximum d'opération : 130 000 € nets vendeur - Etiquette énergétique (DPE) : A, B, C, ou D - Si l'étiquette énergétique (DPE) est de catégorie E, F, G, il sera demandé au ménage un engagement écrit (déclaration sur l'honneur) à réaliser des travaux d'amélioration énergétique. Dans le cadre du « Guichet unique de la rénovation énergétique », un accompagnement sera proposé pour le projet de travaux. 											
Montant de l'aide	5 000 € pour un ménage de 2 personnes, 6 000 € pour un ménage de 3 personnes et +, convertis en prêts bonifiés à 0%, respectivement de 28 000 et 35 000 €, remboursables sur 15 ans. L'aide est versée directement à la banque.										
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.										
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier « Ma première pierre – ancien » qui lui est remis par l'ADIL										

« Accédez, on vous aide » - Morlaix Communauté - Ancien																	
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien																
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages d'au moins 2 personnes - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond PTZ en vigueur à la date du dépôt de dossier : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Nombre de personne occupant le logement</th> <th>Plafonds de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>33 600</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>40 800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>48 000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>55 200</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>62 400</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>69 600</td> </tr> <tr> <td>8 et +</td> <td>76 800</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le logement acheté, en individuel ou collectif : <ul style="list-style-type: none"> o doit être situé sur Morlaix, ou dans un centre bourg de Morlaix Communauté o peut être vendu par un organisme HLM o doit avoir plus de 20 ans o est destiné à être occupé à titre de résidence principale pour une durée d'au moins 6 ans - Les travaux d'économie d'énergie réalisés doivent permettre un gain énergétique d'au moins 25% - Les travaux doivent être réalisés par des professionnels (artisans, entreprises) - Après travaux, le logement <ul style="list-style-type: none"> o Atteint une étiquette énergétique D au minimum (étiquette énergétique E pour les appartements en copropriété) o Est au minimum un T3. - Si le logement est en copropriété : <ul style="list-style-type: none"> o Les diagnostics techniques et juridiques réalisés par SOLIHA et l'ADIL doivent démontrer le bon fonctionnement de la copropriété. 	Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources	2	33 600	3	40 800	4	48 000	5	55 200	6	62 400	7	69 600	8 et +	76 800
Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources																
2	33 600																
3	40 800																
4	48 000																
5	55 200																
6	62 400																
7	69 600																
8 et +	76 800																
Montant de l'aide	Subvention de 5 000 € versée pour la moitié sur transmission de l'attestation de propriété, le solde sur présentation des factures correspondantes aux devis joints au dossier																
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 6 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.																
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier « Accédez, on vous aide » qui lui est remis par l'ADIL. Il bénéficiera de l'accompagnement de l'ADIL et de SOLIHA																

« Home Accession » - Concarneau Cornouaille Agglomération			
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien		
Eligibilité	Conditions liées au ménage		
	<ul style="list-style-type: none"> - Etre primo-accédant (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années) - Ménages d'au moins 2 personnes - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond PTZ en vigueur à la date du dépôt de dossier : 		
	Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources €	
		Zone B2 (Concarneau / Trégunc)	Zone C
	2	37 800	33 600
	3	45 900	40 800
	4	54 000	48 000
	5	62 100	55 200
	6	70 200	62 400
	7	78 300	69 600
8 et +	86 400	76 800	
	RFR année N-2		
	Conditions liées au logement		
	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement individuel ou collectif dans l'ancien destiné à être occupé à titre de résidence principale - Le logement doit être situé en centre-ville ou centre-bourg (se renseigner auprès de l'ADIL) - Réaliser, après audit global du logement par un professionnel du Réseau TYNEO (à charge du demandeur), des travaux de performance énergétique, générant un gain de performance énergétique d'au moins 25%, ou permettre d'atteindre une étiquette-énergie A, B ou C après travaux 		
Montant de l'aide	Subvention de 5 000 € versée après transmission de l'attestation de propriété, copies de l'offre de prêt et de l'audit global du logement		
Clause anti-spéculative	Interdiction, sauf exceptions, de revendre le bien dans les 6 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.		
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier « Home Accession » qui lui est remis par l'ADIL. Il bénéficiera de l'accompagnement de l'ADIL et de l'Espace Info Energie de Cornouaille.		

Communauté de Communes de Landerneau -Daoulas

Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition d'un logement ancien sans ou avec travaux de rénovation énergétique												
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - être primo accédant - ressources inférieures aux plafonds PSLA <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="width: 50%;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>24 124 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>32 169 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>37 210 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>41 232 €</td> </tr> <tr> <td>5 et +</td> <td>45 243 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements (maison ou appartement) de plus de 15 ans - résidence principale <p>Conditions liées aux travaux de rénovation énergétique (le cas échéant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils doivent rentrer dans une ou plusieurs des catégories de travaux suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux d'isolation thermique des toitures, ➤ Travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur, ➤ Travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur, ➤ Travaux d'installation, régulation ou remplacement de systèmes de chauffage, associés ou non à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire, ➤ Travaux d'installation d'équipements de production de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable, ➤ Travaux d'installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable. - Ils sont d'un montant minimum de 5 000.00 € TTC - Ils doivent être réalisés travaux par un professionnel 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 124 €	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources												
1	24 124 €												
2	32 169 €												
3	37 210 €												
4	41 232 €												
5 et +	45 243 €												
Montant de l'aide	10 000 € pour une acquisition sans travaux Jusqu'à 20 000 € si travaux de rénovation énergétique Le prêt est à 0% et est remboursable sur 10 ans												
Clause anti-spéculative	interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement de l'aide accordée												
Autres conditions	<u>Candidats reçus systématiquement par l'ADIL pour vérification des plafonds de ressources et un conseil préventif et objectif.</u>												

« Cle Accession » - Douarnenez Communauté											
Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition d'un logement ancien										
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir sa résidence principale - Ménages d'au moins 2 personnes - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond ci-dessous : (<i>Plafonds identiques à ceux du PSLA en zone B</i>) : <table border="1" style="width: 100%; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">32 169 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">37 210 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">41 232 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: right;">45 243 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement (maison individuelle ou collectif) de plus de 20 ans. - Seuil de surface habitable à respecter : $\geq 60 \text{ m}^2$ - Le logement doit se situer dans les zones agglomérées des communes - Déclaration sur l'honneur de l'accédant relative à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique si l'étiquette du logement est de catégorie E, ou G 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources										
2	32 169 €										
3	37 210 €										
4	41 232 €										
5 et +	45 243 €										
Montant de l'aide	3 000 € pour un ménage de 2 personnes, 4 000 € pour un ménage de 3 personnes et +, convertis en prêts bonifiés à 0%, respectivement de 15 000 et 20 000 €, remboursables sur 15 ans. L'aide est versée directement à la banque.										
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 5 ans pour autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kms, décès d'un membre de la famille)										
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier de demande « Clé Accession » qui lui est remis par l'ADIL										

Communauté de Communes de Haute Cornouaille																			
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif ouvert aux personnes seules et aux ménages - Justifier d'un financement d'au moins 50% du montant du projet par un emprunt auprès d'un organisme bancaire. - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PTZ : <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">24 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: right;">33 600 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: right;">40 800 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: right;">48 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">55 200 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: right;">62 400 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: right;">69 600 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 et +</td><td style="text-align: right;">76 800 €</td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 5px;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un logement ancien construit avant 1990 (hors vente des organismes HLM) occupé à titre de résidence principale dans les centres villes, bourgs ou campagne 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 000 €	2	33 600 €	3	40 800 €	4	48 000 €	5	55 200 €	6	62 400 €	7	69 600 €	8 et +	76 800 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources																		
1	24 000 €																		
2	33 600 €																		
3	40 800 €																		
4	48 000 €																		
5	55 200 €																		
6	62 400 €																		
7	69 600 €																		
8 et +	76 800 €																		
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € pour l'acquisition d'un logement ancien sans conditions de rénovation dès réception de l'acte d'acquisition • 30% du montant des travaux HT dans la limite d'un montant maximum de subvention de 3 000 € sur présentation des factures (<i>d'achat des matériaux</i>) acquittées par une ou des entreprises, pour une acquisition avec travaux en auto-réhabilitation réalisés dans un délai de 2 ans. • 30% du montant des travaux HT dans la limite d'un montant maximum de subvention de 5 000 € sur présentation des factures acquittées et signées par une ou des entreprises pour une acquisition avec travaux de rénovation effectués par une ou des entreprises dans les 2 ans qui suivent l'acquisition <p>L'aide sera versée directement au demandeur.</p>																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.																		
Autres conditions :	Le candidat doit rédiger avant l'acquisition une lettre d'attention et la déposer à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, qui l'orientera vers l'ADIL pour le montage du dossier.																		

Communauté de Communes de Haute Cornouaille																			
Objet de l'aide	Subvention pour la construction d'un logement neuf																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif ouvert aux personnes seules et aux ménages - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PTZ : 																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de personne occupant le logement</th> <th>Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>24 000 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>33 600 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>40 800 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>48 000 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>55 200 €</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>62 400 €</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>69 600 €</td> </tr> <tr> <td>8 et +</td> <td>76 800 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 000 €	2	33 600 €	3	40 800 €	4	48 000 €	5	55 200 €	6	62 400 €	7	69 600 €	8 et +	76 800 €
	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources																	
1	24 000 €																		
2	33 600 €																		
3	40 800 €																		
4	48 000 €																		
5	55 200 €																		
6	62 400 €																		
7	69 600 €																		
8 et +	76 800 €																		
RFR année N-2																			
	<p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un logement neuf sur une parcelle située sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille 																		
Montant de l'aide	Aide forfaitaire de 6 000 €, directement versée au demandeur..																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.																		
Autres conditions :	Le candidat doit rédiger avant l'acquisition une lettre d'attention et la déposer à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, qui l'orientera vers l'ADIL pour le montage du dossier.																		

Communauté de Communes Poher Communauté																			
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PTZ : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">33 600 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">40 800 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">48 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">55 200 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">62 400 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">69 600 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8 et +</td> <td style="text-align: right;">76 800 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR figurant sur le dernier avis d'imposition du demandeur</p> <p>Conditions liées à l'acquisition du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement ancien de plus de 15 ans occupé à titre de résidence principale dans les centres villes ou bourgs. - Bien acquis avec ou sans programme de travaux - Logement présentant un DPE d'étiquette A, B ou C, et si ce niveau d'étiquette n'est pas atteint (DPE D, E, F et G), engagement de l'acquéreur de réaliser des travaux permettant a minima de réaliser un gain de performance énergétique de 25% 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 000 €	2	33 600 €	3	40 800 €	4	48 000 €	5	55 200 €	6	62 400 €	7	69 600 €	8 et +	76 800 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources																		
1	24 000 €																		
2	33 600 €																		
3	40 800 €																		
4	48 000 €																		
5	55 200 €																		
6	62 400 €																		
7	69 600 €																		
8 et +	76 800 €																		
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention de 3 500 € • Versée après l'acquisition du bien et présentation des justificatifs demandés 																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée, sauf situation particulière exceptionnelle (décès, invalidité, divorce, mutation professionnelle + 100 kms)																		
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL. Il bénéficiera de l'accompagnement de l'ADIL du Finistère et de l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB).																		

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud																																
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien avec gain de performance énergétique																															
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre Primo-accédant - Acquérir sa résidence principale - Personne seule de moins de 40 ans ou un couple de moins de 80 ans cumulés (avec ou sans enfant) au moment de la demande - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond ci-dessous : (<i>Plafonds identiques à ceux du PTZ</i>) : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de personne occupant le logement</th> <th colspan="2">Plafonds de ressources</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Zone B2</th> <th>Zone C (Tréguennec et Tréméoc)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>27 000</td> <td>24 000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>37 800</td> <td>33 600</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>45 900</td> <td>40 800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>54 000</td> <td>48 000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>62 100</td> <td>55 200</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>70 200</td> <td>62 400</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>78 300</td> <td>69 600</td> </tr> <tr> <td>8 et +</td> <td>86 400</td> <td>76 800</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement (maison individuelle ou collectif) de plus de 15 ans. - Acheter à un prix inférieur à 150 000 € acte en main (frais de notaire et de négociation inclus) - Les travaux de rénovation du logement devront permettre la réalisation d'au moins 25% d'économie d'énergie ou l'atteinte d'une consommation énergétique inférieure à 150 kWh soit l'équivalent d'une étiquette A, B ou C 		Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources			Zone B2	Zone C (Tréguennec et Tréméoc)	1	27 000	24 000	2	37 800	33 600	3	45 900	40 800	4	54 000	48 000	5	62 100	55 200	6	70 200	62 400	7	78 300	69 600	8 et +	86 400	76 800
Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources																															
	Zone B2	Zone C (Tréguennec et Tréméoc)																														
1	27 000	24 000																														
2	37 800	33 600																														
3	45 900	40 800																														
4	54 000	48 000																														
5	62 100	55 200																														
6	70 200	62 400																														
7	78 300	69 600																														
8 et +	86 400	76 800																														
Montant de l'aide	<p>2000 € si les travaux permettent d'atteindre une consommation énergétique inférieure à 150 kWh/m².an soit l'équivalent d'une étiquette énergétique « A », « B » ou « C » sans pour autant réaliser 25% d'économies d'énergie.</p> <p>5000 € si les travaux permettent de réaliser au moins 25% d'économie d'énergie</p>																															
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 7 ans pour autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kms, décès d'un membre de la famille)																															
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL.																															

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden													
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien avec gain de performance énergétique												
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre Primo-accédant - Acquérir sa résidence principale - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PSLA : <table border="1" style="width: 100%; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24 124 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">32 169 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">37 210 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">41 232 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: right;">45 243 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement (maison individuelle ou collectif) de plus de 20 ans. - Le logement sera situé en zone agglomérée des bourgs. - Acheter à un prix inférieur à 100 000 € (net vendeur frais inclus) - Les travaux de rénovation du logement devront permettre la réalisation d'au moins 25% d'économie d'énergie 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 124 €	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources												
1	24 124 €												
2	32 169 €												
3	37 210 €												
4	41 232 €												
5 et +	45 243 €												
Montant de l'aide	5000 € , cumulable avec les aides : OPAH, aide au ravalement												
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 7 ans pour autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kms, décès d'un membre de la famille)												
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL.												

Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay																															
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf																														
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre Primo-accédant - Acquérir sa résidence principale - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond ci-dessous : (<i>Plafonds identiques à ceux du PTZ</i>) : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de personne occupant le logement</th> <th colspan="2">Plafonds de ressources</th> </tr> <tr> <th>Zone B2</th> <th>Zone C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>27 000</td> <td>24 000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>37 800</td> <td>33 600</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>45 900</td> <td>40 800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>54 000</td> <td>48 000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>62 100</td> <td>55 200</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>70 200</td> <td>62 400</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>78 300</td> <td>69 600</td> </tr> <tr> <td>8 et +</td> <td>86 400</td> <td>76 800</td> </tr> </tbody> </table> <p>RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire ou acheter un logement individuel ou collectif neuf (hors opération en PSLA). - Coût d'opération plafonné à 170 000 € pour un logement individuel et 110 000 € pour un logement collectif (hors frais de notaire et géomètre). 		Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources		Zone B2	Zone C	1	27 000	24 000	2	37 800	33 600	3	45 900	40 800	4	54 000	48 000	5	62 100	55 200	6	70 200	62 400	7	78 300	69 600	8 et +	86 400	76 800
Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources																														
	Zone B2	Zone C																													
1	27 000	24 000																													
2	37 800	33 600																													
3	45 900	40 800																													
4	54 000	48 000																													
5	62 100	55 200																													
6	70 200	62 400																													
7	78 300	69 600																													
8 et +	86 400	76 800																													
Montant de l'aide	<p>3 000 € pour un ménage jusqu'à 3 personnes</p> <p>4 000 € pour un ménage composé de plus de 3 personnes</p>																														
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 5ans pour autre cause qu'un accident de la vie, notamment divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 70 kms ou à plus d'1h30 de trajet, décès d'un membre de la famille																														
Autres conditions :	Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL.																														

Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay																															
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien pouvant être accompagné d'un gain de performance énergétique																														
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre Primo-accédant - Acquérir sa résidence principale - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond ci-dessous : (<i>Plafonds identiques à ceux du PTZ</i>) : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de personne occupant le logement</th> <th colspan="2">Plafonds de ressources</th> </tr> <tr> <th>Zone B2</th> <th>Zone C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>27 000</td> <td>24 000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>37 800</td> <td>33 600</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>45 900</td> <td>40 800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>54 000</td> <td>48 000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>62 100</td> <td>55 200</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>70 200</td> <td>62 400</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>78 300</td> <td>69 600</td> </tr> <tr> <td>8 et +</td> <td>86 400</td> <td>76 800</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement (maison individuelle ou collectif) de plus de 15 ans. - Acheter à un prix inférieur à 170 000 € pour une maison individuelle et à 85 000 € pour un logement collectif (hors frais de notaire et géomètre). - Les travaux de rénovation du logement devront permettre la réalisation d'au moins 25% d'économie d'énergie. 		Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources		Zone B2	Zone C	1	27 000	24 000	2	37 800	33 600	3	45 900	40 800	4	54 000	48 000	5	62 100	55 200	6	70 200	62 400	7	78 300	69 600	8 et +	86 400	76 800
Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources																														
	Zone B2	Zone C																													
1	27 000	24 000																													
2	37 800	33 600																													
3	45 900	40 800																													
4	54 000	48 000																													
5	62 100	55 200																													
6	70 200	62 400																													
7	78 300	69 600																													
8 et +	86 400	76 800																													
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> - 2000 € sans réalisation de travaux cumulable avec les aides de l'ANAH - 4000 € avec gain énergétique de 25%, non cumulable avec les aides de l'ANAH - 6000 € avec gain énergétique de 40%, non cumulable avec les aides de l'ANAH 																														
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 5ans pour autre cause qu'un accident de la vie, notamment divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 70 kms ou à plus d'1h30 de trajet, décès d'un membre de la famille																														
Autres conditions :	<p>Le dossier peut être déposé jusqu'à 6 mois après l'acquisition du logement.</p> <p>Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL.</p>																														

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais											
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien situés sur l'une des communes du Pays Fouesnantais										
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre Primo-accédant - Ménages de 2 personnes ou plus. - L'âge moyen du couple ou l'âge du parent isolé devra être inférieur ou égal à 45 ans. Si l'âge moyen du ménage est supérieur à 45 ans, l'âge moyen des enfants à charge ou l'âge de l'enfant à charge devra être inférieur ou égal à 12 ans. - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources ne dépassant pas le plafond ci-dessous (<i>identiques à ceux du PSLA</i>) : <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">32 169 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">37 210 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">41 232 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: center;">45 243 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 10px;">RFR figurant sur le dernier avis d'imposition du demandeur</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction ou achat d'un logement individuel ou collectif ayant vocation à être la résidence principale du ménage bénéficiaire. - Acquisition postérieure à la décision d'octroi de l'aide de la CCPF 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources										
2	32 169 €										
3	37 210 €										
4	41 232 €										
5 et +	45 243 €										
Montant de l'aide	8000 € par projet										
Autres conditions :	Les demandeurs devront se rapprocher des services de la CCPF pour la constitution et le suivi du dossier demande. Ils seront obligatoirement orientés vers l'ADIL.										

Commune de Plobannalec-Lesconil

Objet de l'aide	Subvention pour l'édification d'une maison individuelle neuve	
Eligibilité	Conditions liées au logement Edification d'une maison individuelle à usage d'habitation neuve, à titre de résidence principale, sur la commune.	
Montant de l'aide	Subvention variable en fonction de la surface de la maison individuelle édifiée. La surface retenue est la notion de surface de plancher close, couvert prise à l'intérieur des murs, et supérieure à 1m80, soit :	
	<i>Surfaces</i>	<i>Montant de la subvention</i>
	Si moins de 80m ²	0 €
	De 80 à 90m ²	550 €
De 91 à 100m ²	600 €	
De 101 à 110m ²	700 €	
De 111 à 120m ²	900 €	
De 121 à 130m ²	1 000 €	
De 131 à 140m ²	1 100 €	
De 141 à 170m ²	1 300 €	
Si plus de 170m ²	0 €	
	La subvention sera versée à l'achèvement des travaux de la maison individuelle (réception en mairie de la Déclaration attestant l'Achèvement et le conformité des travaux)	
Autres conditions :	La mairie conseillera aux candidats à l'accession de prendre contact avec <ul style="list-style-type: none"> - L'ADIL pour son rôle d'information et de conseil pour les particuliers engagés dans un processus de construction - L'Espace Info Energie de Cornouaille pour une information précise sur la performance énergétique de leur futur logement. 	

Commune de Penmarc'h

Objet de l'aide	Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf.												
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre Primo-accédant au sens du PTZ, sauf pour les opérations en PSLA - Etre âgé de moins de 40 ans (ceci s'applique aux deux conjoints dans les couples) - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PSLA : <table border="1" style="width: 100%; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24 124 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">32 169 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">37 210 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">41 232 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: right;">45 243 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement Logements concernés : à partir du T3 minimum.</p> <p>1 - <u>les constructions individuelles privées sur lot libre ou en lotissement communal.</u> Coût maximum de l'opération plafonné à 180 000 € (hors frais de notaire et géomètre). NB ; Dans l'hypothèse d'un terrain obtenu gratuitement, une évaluation du terrain sera intégrée au coût de l'opération.</p> <p>2 - <u>Collectif neuf en accession</u> Coût maximal d'opération plafonné à 130 000 € (hors frais de notaire et géomètre).</p>	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 124 €	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources												
1	24 124 €												
2	32 169 €												
3	37 210 €												
4	41 232 €												
5 et +	45 243 €												
Montant de l'aide	3 000 € pour un ménage jusqu'à trois personnes. 4 000 € pour un ménage de plus de trois personnes. L'aide accordée sera versée au dépôt en Mairie de la déclaration d'ouverture de chantier ou de la copie de l'acte de vente.												
Clause anti-spéculative	Les bénéficiaires devront s'engager à ne pas revendre le bien dans les cinq premières années (disposition anti spéculatif) sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.												
Autres conditions :	Les candidats devront au préalable être reçus systématiquement par l'ADIL , dans le cadre de la convention passée avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, pour un conseil préventif et objectif. Les dossiers devront recevoir l'agrément de la commission d'attribution des aides à l'accession à la propriété.												

Commune de Plouhinec

Objet de l'aide	Subvention pour l'édification d'une maison individuelle neuve
Eligibilité	Conditions liées au ménage <ul style="list-style-type: none">- Etre Primo-accédant au sens du PTZ +- Famille dont l'âge maximum du couple ne dépasse pas 70 ans. Conditions liées au logement <p>Edification d'une maison individuelle à usage d'habitation neuve, à titre de résidence principale, sur un lot du lotissement « Anjela Duval ».</p>
Montant de l'aide	Subvention de 3 000 €, versée à la famille sur présentation de la 1 ^{ère} demande de fonds faite par l'entreprise chargée de la construction
Autres conditions :	Dossiers instruits par la commission municipale des finances

Commune de Plozévet

Objet de l'aide	Subvention pour l'édification d'une maison individuelle neuve													
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre Primo-accédant au sens du PTZ - Couples dont l'âge maximum du couple ne dépasse pas 70 ans ou personnes seules de moins de 35 ans - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PSLA : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24 124 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">32 169 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">37 210 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">41 232 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: right;">45 243 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 5px;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <p>Edification d'une maison individuelle à usage d'habitation neuve, à titre de résidence principale, sur un lot du lotissement « Hameau de la Baie».</p>		Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 124 €	2	32 169 €	3	37 210 €	4	41 232 €	5 et +	45 243 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources													
1	24 124 €													
2	32 169 €													
3	37 210 €													
4	41 232 €													
5 et +	45 243 €													
Montant de l'aide	<p>Subvention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 000 € pour une personne seule - 3 000 € pour 2 personnes - 4 000 € pour 3 personnes et plus 													
Clause anti-spéculative	<p>Les bénéficiaires devront s'engager à ne pas revendre le bien dans les cinq premières années (disposition anti spéculatif) sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.</p>													
Autres conditions :	<p>Les candidats devront au préalable être reçus systématiquement par l'ADIL pour un conseil préventif et objectif.</p> <p>Les dossiers devront recevoir l'agrément de la commission d'attribution des aides à l'accession à la propriété.</p>													

A jour au 16/01/2019

23, rue Jean Jaurès
14, bd Gambetta

29000 QUIMPER
29200 BREST

Tél. 02.98.46.37.38

<http://www.adil29.org>